

Nature de l'acte :

N° 2024 04 394

Mis en ligne le ...2024.04.24...

**ARRÊTÉ PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PLACE
MARCADAL, LE 4 MAI 2024**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu les articles L2122-18, L 2212.1, L 2212.2, L 2212.5, L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2122-1 et suivants, L 2125-5 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la programmation événementielle de la Ville de Lourdes pour le mois de mai 2024 et plus précisément le Rallye de la beauté organisé le samedi 4 mai 2024 sur la place Marcadal.

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public pour prévenir les accidents et garantir le bon déroulement des animations prévues.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Autorisation

Le samedi 4 mai 2024 à compter de 09h00 et jusqu'à 19h00, un emplacement de 15m² sur la partie Sud de la Place Marcadal est réservé à l'installation d'un barnum lié à l'animation dénommée « Rallye de la beauté»

ARTICLE 2 - Installation

Le barnum sera mis en place/enlevé par les services municipaux

ARTICLE 3 - Sanctions

Tout contrevenant à cette réservation sera poursuivi conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site de la Ville de Lourdes, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 - Recours

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Lourdes, le 24 avril 2024



Pour le Maire,

Philippe ERNANDEZ
1^{er} Adjoint délégué

Notifié le

Par courrier recommandé envoyé le

Par remise en main propre

Par mail envoyé le

Je soussigné(e).....

Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU
dans un délai de deux mois.